

Les questions les plus importantes sont l'avenir du Sud-Ouest africain et de la Rhodésie, l'*apartheid* en Afrique du Sud et le refus du Gouvernement du Portugal d'accéder au désir général de notre Assemblée, qui préconise la libre détermination pour les populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée portugaise. Dans ces quatre cas, des minorités ont décidé qu'elles avaient seules le droit de déterminer, pour une période de temps indéfinie, le rythme du progrès d'une majorité non affranchie et son aptitude à participer au gouvernement. Il faut mettre un terme à ces injustices. Il faut accélérer le processus d'une évolution pacifique.

Mais comment ? Nous cherchons tous une façon de dénouer l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement engagés au sujet du Sud-Ouest africain. Lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, le représentant du Canada a suggéré que l'Assemblée examine l'offre du ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui se disait prêt à recevoir un représentant personnel du secrétaire général, sans préjudice des positions que les membres de l'Organisation auraient pu prendre. Nous espérons toujours qu'on pourra donner suite à cette proposition. Nous sommes prêts à envisager d'autres solutions si elles recueillent une large adhésion et si elles sont réalistes.

Nous nous sommes entendus quant aux principes d'une intervention des Nations Unies à l'endroit de la Rhodésie. Nous devons faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que tous les États donnent suite aux décisions prises, particulièrement l'Afrique du Sud et le Portugal. Nous devons également continuer à faire valoir auprès de ces deux États l'opinion unanime que nous professons, à savoir que la politique de répression raciale et d'assujettissement politique est incompatible avec les principes des Nations Unies. Le Canada respecte les décisions du Conseil de sécurité et entend s'y conformer.

### Les droits de l'homme

Le Sud de l'Afrique n'est pas la seule région où les droits de l'homme sont violés. Tous les États membres ont le devoir d'examiner leur propre bilan en matière de protection des droits de l'homme. Mon Gouvernement appuie les initiatives prises aux Nations Unies en ce qui concerne la rédaction de diverses conventions et déclarations relatives aux droits de l'homme. La législation canadienne se préoccupe de ces droits dans diverses lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la religion ou la nationalité, qui pourrait exister dans les coutumes, les conditions de travail, les hôtels et les syndicats. Des organismes bénévoles ont favorisé chez les Canadiens une prise de conscience de leurs droits fondamentaux. Plusieurs provinces ont institué des Commissions des droits de l'homme ou créé le poste d'*ombudsman*, ou commissaire aux droits. De son côté, le Parlement fédéral a adopté une Déclaration des droits qui proclame les droits de l'individu. Le Gouvernement fédéral a proposé que ce code des droits de l'homme soit incorporé à notre constitution.

Pour faciliter la mise en vigueur de ces conventions et traités, il faut, de l'avis de mon Gouvernement, repenser les mécanismes qui président à cette mise